



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **comité de coordination** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue au centre administratif, le **mardi 30 juin 2020**, à distance, sous la présidence de madame Deslilas Fournier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente de la rencontre, madame Deslilas Fournier, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Six membres sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs :

Madame Josée Synnott	directrice intérimaire du Service des ressources humaines
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

Monsieur Luc Chrétien, est absent et a avisé de son absence.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2020
 - 4.2 Suivi du procès-verbal des séances ordinaires du 23 juin 2020
5. Direction générale et communications
 - 5.1 Affectation temporaire à la direction générale adjointe
 - 5.2 Nomination d'une direction intérimaire des ressources informationnelles
6. Services des ressources financières
 - 6.1 Taux d'intérêt sur les comptes à recevoir 2020-2021
 - 6.2 Tarification de la surveillance du midi 2020-2021
7. Services éducatifs aux jeunes
Aucun point
8. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun point
9. Service des ressources humaines
 - 9.1 Adoption du plan des effectifs du personnel de soutien 2020-2021
 - 9.2 Abolition de postes au plan des effectifs du personnel de soutien 2020-2021 en service direct aux élèves
10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 10.1 Abrogation du contrat pour le remplacement des fenêtres de l'école Saint-Joseph-Alban
 - 10.2 Contrat de déneigement 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023
11. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Aucun point
12. Informations
 - 12.1 Reddition de comptes des administrateurs
 - 12.2 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
13. Période de questions
14. Correspondance et dépôt de documents
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

4. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2020.

IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

CCO-2006-105

CCO-2006-105 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2020

AUCUN SUIVI

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

5.1 AFFECTATION TEMPORAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT les exigences liées à la gestion de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le travail de gestion en contexte de pandémie devra se poursuivre pour une période encore indéterminée;

CONSIDÉRANT les attentes liées à la mise en place de la nouvelle gouvernance;

VU l'article 52 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires* qui stipule que « l'affectation temporaire s'applique à une personne qui occupe temporairement un emploi de cadre en l'absence du titulaire, à une personne qui occupe temporairement un emploi vacant de cadre ou à une personne qui est engagée pour s'occuper d'un mandat stratégique d'une durée déterminée et dont les fonctions sont assimilables à celles d'un cadre. »;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2006-106

CCO-2006-106 d'affecter temporairement monsieur Claude Petitpas, comme directeur général adjoint à temps plein du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Monsieur Petitpas conservera également son rôle de secrétaire général.

5.2 NOMINATION D'UNE DIRECTION INTÉRIMAIRE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire du directeur des ressources informationnelles et du secrétariat général à un poste de directeur général adjoint à temps plein;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint conservera son rôle comme secrétaire général;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant de directeur des ressources informationnelles;

VU l'article 53 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs permettant à la directrice générale d'affecter un cadre à d'autres fonctions*;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Synnott et résolu,

CCO-2006-107

CCO-2006-107 de nommer monsieur André Hughes, comme directeur intérimaire des ressources informationnelles du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

6. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES À RECEVOIR 2020-2021

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU l'article 42 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire des Chic-Chocs déléguant au comité exécutif le soin de fixer annuellement le taux d'intérêt exigible sur les comptes en souffrance autres que les comptes de taxes;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu que,

CCO-2006-108

CCO-2006-108 pour l'année scolaire 2020-2021, le taux d'intérêt annuel sur tous les comptes impayés, sauf pour les taxes scolaires, soit fixé à 15 %, à partir de la 31e journée de leur émission, et ce, à compter du 1er juillet 2020.

6.2 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2020-2021

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT qu'il est à ce moment approprié de fixer la tarification de la surveillance du midi pour l'année 2020-2021 afin de permettre au personnel concerné de procéder comme il se doit;

CONSIDÉRANT que l'analyse faite permet au directeur du Service des ressources financières de faire une recommandation ;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Synnott et résolu,

CCO-2006-109 **CCO-2006-109** de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Saint-Rosaire à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2020-2021	0	321 \$	0	530 \$	0	597 \$	-	-

CCO-2006-110 **CCO-2006-110** de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Notre-Dame-de-Liesse à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2020-2021	+ 25	375 \$	+ 25	625 \$	+ 20	800 \$	0	895 \$

CCO-2006-111 **CCO-2006-111** de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Saint-Maxime à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2020-2021	0	265 \$	+ 10	445 \$	+ 10	530 \$	-	-

CCO-2006-112 **CCO-2006-112** de fixer la tarification de la surveillance du midi à l'école Notre-Dame-des-Neiges à :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation	Total
2020-2021	+ 20	275 \$	+ 35	450 \$	+ 40	540 \$	-	-

7. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2020-2021

VU la consultation menée par le Service des ressources humaines invitant les directions d'établissement à nous faire part de leurs besoins d'effectifs conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (articles 96,20 et 110,13);

Vu la consultation menée par le Service des ressources humaines conformément à l'article 7-3.17 de la convention collective nationale des employés de soutien;

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT l'analyse des effectifs du personnel de soutien réalisée par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

CCO-2006-113

CCO-2006-113 que le plan des effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté. Le document portera le numéro SRH1920-052, version 2 et sera daté du 30 juin 2020.

9.2 ABOLITION DE POSTES AU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2020-2021 EN SERVICE DIRECT AUX ÉLÈVES

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins prévisibles menée par les Services éducatifs;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le syndicat à l'effet que l'abolition des postes pour le personnel de soutien en service direct aux élèves (technicien en éducation spécialisée, préposé aux élèves handicapés, technicien en service de garde; éducateur en service de garde) soit effective le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2006-114

CCO-2006-114 de procéder à l'abolition des postes du personnel de soutien en service direct aux élèves indiqués dans le document SRH1920-040, en date du 30 juin 2020, version 1.

Ces abolitions de poste seront effectives à compter du 23 août 2020.

10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1 ABROGATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH-ALBAN

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT des problématiques sur la conformité de certains éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT les discussions avec l'entrepreneur, les autres soumissionnaires ainsi que la recommandation de la firme Vachon et Roy Architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Synnott et résolu,

CCO-2006-115

CCO-2006-115 d'abroger le contrat de Construction Béton 4 Saisons Inc., pour le remplacement des fenêtres de l'école Saint-Joseph-Alban au montant de 328 800,00 \$, taxes non incluses, (378 037,80 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la résiliation du contrat et de retourner en second appel d'offres.

10.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU les appels d'offres publics diffusés sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date 29 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue :

VU la demande de prix effectuée auprès du fournisseur de service actuel;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 30 juin 2020;

École Saint-Maxime:

Soumissionnaire	Territoire du Centre de services scolaire	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes)	Conforme	Recommandation
Lucie Lacombe	Oui	45 300,00 \$	52 083,68 \$	Oui	✓

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2006-116

CCO-2006-116 de retenir les services de Lucie Lacombe pour le contrat de déneigement de l'école Saint-Maxime, au montant de 45 300,00 \$, taxes non incluses (52 083,68 \$ avec taxes), pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

11. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

12. INFORMATIONS

12.1 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours du mois de mai 2020.

12.2 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au comité de coordination.

- Aucun dépôt de documents.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

14. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucune correspondance ni de dépôt de documents

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par, madame Josée Synnott, et résolu,

CCO-2006-117

CCO-2006-117 que l'assemblée soit levée à 10h01.

PRÉSIDENT DE LA RENCONTRE

SECRETÉAIRE GÉNÉRAL